



Meubles Léon réagit au jugement de la Cour supérieure du Québec

TORONTO, ONTARIO, le 2 août 2017 – Meubles Léon Limitée (« **Léon** » ou la « **Société** ») (TSX: **LNF**), a aujourd'hui réagit au jugement rendu par la Cour supérieure du Québec le 31 juillet 2017 suggérant que Meubles Léon ne s'était pas conformée à la Loi sur la protection du consommateur (« **LPC** ») dans certains aspects de ses pratiques marketing au Québec.

Léon n'est pas d'accord avec le jugement. La Société croit qu'elle a respecté les dispositions de la LPC, et qu'elle le fait, depuis 2011, conformément à une entente entérinée par le tribunal. Léon a l'intention de porter le jugement en appel dès que possible.

Renseignements :

John Cooney, vice-président, Services juridiques et secrétaire
Meubles Léon Limitée
416 243-4069

Jonathan Ross, analyste financier agréé
LodeRock Advisors, Relations avec les investisseurs - Meubles Léon Limitée
jon.ross@loderockadvisors.com
Tél. : 416 283-0178